

Fiche A3 : CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION
- ASH ECOLE INCLUSIVE -

<p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, il/elle assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants exerçant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers avec une priorité pour les enseignants de la circonscription ASH.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide et conseille tous les enseignants de la circonscription ASH et en priorité les enseignants débutants sur ce type de poste. ▪ Intervient dans la formation des P.E. stagiaires. ▪ Assure le suivi des T1 et T2 nommés en ASH. ▪ Accompagne et participe à la formation des stagiaires CAPPEI, en formation ou en candidature libre au niveau départemental. ▪ Accompagne la formation CAFIPEMF. ▪ Participe aux évaluations des unités d'enseignement. ▪ Encourage les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribue à leur diffusion. ▪ Développe les usages numériques. ▪ Conçoit, pilote et anime des formations en lien avec l'école inclusive pour les enseignants, les AESH et des membres d'équipes éducatives. ▪ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, et au suivi des projets d'unités, de dispositifs, d'établissements et de circonscription. ▪ Contribue à la continuité école / collège / lycée / post-bac. ▪ Développe la formation des enseignants pour l'insertion professionnelle des jeunes. ▪ Participe avec l'équipe de circonscription, aux chantiers départementaux, conventions, protocoles d'accueil, chartes, cahiers des charges. ▪ Développe les expérimentations pédagogiques. ▪ Participe aux projets des différents groupes : directions de SEGPA, coordination d'unités d'enseignement, enseignants référents, coordonnateurs de dispositifs.
<p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI. ▪ Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. ▪ Capacité à se distancier par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement. ▪ Sens de la communication et du travail en équipe. ▪ Disponibilité importante. ▪ Maîtriser les enjeux de l'école inclusive.
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1843 : Indemnité conseiller pédagogique 320.83€/mois